

Véronique Cornet, la force des convictions

■ La maladie emporte la députée-bourgmestre de Montigny-le-Tilleul à 46 ans.

Son combat, elle le menait sans relâche contre la maladie, cette leucémie qui la rongea depuis 2011 et qu'elle avait rendue publique l'an dernier. Véronique Cornet a succombé à l'âge de 46 ans à la clinique de Mont-Godinne.

Parlementaire wallonne, élue MR de l'arrondissement de Charleroi, elle était bourgmestre en titre de Montigny-le-Tilleul. Et pourtant. Même si on pouvait, à son propos, parler d'hérédité politique, rien n'était moins certain, disait-elle, que son entrée dans le sérail. Certes, son grand-père, le docteur Clotaire Cornet, avait été député et bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, et son père, Philippe, lui avait succédé au mayorat. Mais celle qui devint mère de deux enfants disait se souvenir d'un père trop souvent absent, joignable nuit et jour par ses concitoyens, avec la charge que supposait la gestion d'une commune.

Au culot

Elle avait choisi les études de droit, avant de devenir receveur communal de la commune voisine de Thuin. Mais, au fil de réunions internes au PRL d'alors, elle s'était fait remarquer par la chaleur de ses convictions, son parler direct et sans ambages, sa vigueur d'oratrice. On lui demanda bientôt d'être candidate au Parlement fédéral, comme suppléante d'Etienne Bertrand. Au décès de ce dernier, en 1997, elle devenait parlementaire, pour deux ans seulement avant de bifurquer vers le régional, et d'être élue en 1999, puis à chacun des scrutins suivants, s'affirmant autant par ses convictions que par la manière de les exprimer, avec une franchise qui désarçonnait parfois.

Certains débats d'alors, dans un arrondissement plus "rouge" que "bleu" ont conservé le souvenir de sa marque, de son culot, mais aussi de sa connaissance des dossiers et de sa façon de répéter ses certitudes.

A la suite du père

A Montigny-le-Tilleul, elle se présenta tout naturellement en tête de liste pour succéder à son père à la tête de la commune. Un premier mandat,

dès 2001, s'effectua en alliance avec le PS. Quelques jours après la mise en place de cette majorité nouvelle, Véronique Cornet avait assisté aux funérailles de son grand-père, jadis bourgmestre lui aussi. En 2006, elle formait une autre alliance, avec le CDH cette fois. Mais en 2012, elle avait permis au MR de remporter treize des vingt et un sièges, et de s'assurer une majorité absolue confortable. Véronique Cornet était de ceux qui plaidaient pour une interaction entre mandat communal et régional. Le décret anticumul voté l'obligea à choisir le Parlement, en restant bourgmestre en titre de Montigny-le-Tilleul.

L'issue tragique

Parlementaire active, cette proche de Didier Reynders aurait pu recevoir un portefeuille ministériel si sa santé ne lui avait pas fait défaut. L'an dernier, au

moment où débutait la campagne électorale régionale, elle avait rendu publique la leucémie dont elle était atteinte depuis 2011. Un traitement intense s'imposait, qui allait l'obliger à se mettre partiellement en retrait, et elle

avait voulu le faire savoir, dignement et en toute transparence. Elle avait obtenu 12 189 voix de préférence. On sait la suite, et, malgré le courage qu'elle y a apporté, l'issue fatale de la maladie.

Battante, Véronique Cornet l'aura été jusqu'au bout, répétant jusqu'il y a quelques jours qu'elle voulait lutter et lutter encore. D'elle, on retiendra cette solidité de caractère, des convictions fortes et fortement assumées, mais aussi cette sympathie familière, immédiatement chaleureuse, le sourire prêt à excuser le coup de gueule comme à souligner le coup de cœur.

Philippe Mac Kay

Certains débats d'alors, dans un arrondissement plus "rouge" que "bleu" ont conservé le souvenir de son culot.